



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
MERCREDI 23 MARS 2011

L'an **DEUX MILLE ONZE** le **23 MARS** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY**, maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 13
votants : 13

PRÉSENTS : G. RINFRAY - P. THOMAS - JM LE MONTRÉER
C.ALLAIN - M.VILLALARD - G.DESCHAMPS - B.PLARD -Y.
PAUMELLE - D. SAFFRAY - O. BRULE - T. SAULNIER - F. PRUNIS -
B. MAIRY

Assistaient également à la réunion : Mr Pierrick ARMAND, Receveur
Municipal, Mme Cécile PIERRET, Secrétaire de Mairie.

Date de convocation :

Le 15/03/2011

M. François PRUNIS a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 21/2011: **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2010**, dressé par Mr ARMAND, receveur municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2010**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

DÉLIBÉRATION N° 22/2011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2010** dressé par **Monsieur Guy RINFRAY**, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	- €	- €	€	279 580,10 €	- €	279 580,10 €
Opérations de l'exercice	508 272,30 €	672 027,37 €	163 770,62 €	259 502,09 €	672 042,92 €	931 529,46 €
TOTAUX	508 272,30 €	672 027,37 €	163 770,62 €	539 082,19 €	672 042,92 €	1 211 109,56 €
Résultats de clôture	- €	163 755,07 €	- €	375 311,57 €	- €	539 066,64 €
Restes à réaliser	- €	- €	552 927,00 €	146 989,00 €	552 927,00 €	146 989,00 €
TOTAUX CUMULES	508 272,30 €	672 027,37 €	716 697,62 €	686 071,19 €	1 224 969,92 €	1 358 098,56 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	163 755,07 €	30 626,43 €			133 128,64 €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N° 23/2011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010, dressé par Mr ARMAND, receveur municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2010**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

~ **Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

DÉLIBÉRATION N° 24/2011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2010** dressé par **Monsieur Guy RINFRAY**, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	- €	- €	205 501,24 €	- €	205 501,24 €	- €
Opérations de l'exercice	66 014,82 €	56 765,90 €	98 503,02 €	242 578,40 €	164 517,84 €	299 344,30 €
TOTAUX	66 014,82 €	56 765,90 €	304 004,26 €	242 578,40 €	370 019,08 €	299 344,30 €
Résultats de clôture	9 248,92 €	- €	61 425,86 €	- €	70 674,78 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	213 360,00 €	66 810,00 €	213 360,00 €	66 810,00 €
TOTAUX CUMULES	66 014,82 €	56 765,90 €	517 364,26 €	309 388,40 €	583 379,08 €	366 154,30 €
RESULTATS DEFINITIFS	9 248,92 €	- €	207 975,86 €	- €	217 224,78 €	- €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N° 25/2011 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de 2010 du COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif de 2010 présente :

- ✓ un EXCEDENT de fonctionnement de..... 163 755.07 €
- ✓ un EXCEDENT d'investissement de 375 311.57 €

- ✓ **DÉCIDE d'AFFECTER** unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante:
- ✓
- ✓ article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 130 000.00 €
- ✓ article 002 « Résultat reporté »..... 33 755.07 €

DÉLIBÉRATION N° 26/2011 : AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de 2010 du COMPTE ADMINISTRATIF du SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif 2010 présente:

- ✓ un DEFICIT d'investissement de 61 425.86 €
- ✓ un DEFICIT d'exploitation de 9 248.92 €

DÉCIDE d'AFFECTER le RÉSULTAT d'EXPLOITATION sur le budget primitif 2011 comme suit:

- ✓ article 002 «Déficit antérieur reporté » 9 248.92 €

DÉLIBÉRATION N° 27/2011 : VOTE des TAXES LOCALES pour l'exercice 2011

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2011 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **décident** de maintenir les taux d'imposition locaux de la façon suivante :

	Taux 2009 pour rappel	Taux 2010 pour rappel	TAUX VOTES POUR 2011
Taxe d'habitation	14.61 %	14.90 %	14.90 %
Taxe foncière (bâti)	16.56 %	16.89 %	16.89 %
Taxe foncière (non bâti)	41.89 %	42.73 %	42.73 %

DÉLIBÉRATION N° 28/2011 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- ✓ **fixe** la subvention au C.C.A.S. pour l'année 2011 à 1000 € ;
- ✓ **précise** que la dépense sera imputée à l'article 657362.

DÉLIBÉRATION N° 29/2011 : VOTE du BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE-EXERCICE 2011

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:

- ✓ **adopte le budget primitif** de la commune pour 2011 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de Fonctionnement,	dépenses	720 906 €
	recettes.....	720 906 €
~ en section d'Investissement,	dépenses	1 546 976 €
	recettes.....	1 171 665 €
	avec des reports	375 311 €

DÉLIBÉRATION N° 30/2011 : VOTE du BUDGET PRIMITIF - SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2011 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- ✓ **vote** le budget primitif 2011 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ Section d'Investissement :	248 715 €
~ Section d'Exploitation :	89 515 €

DÉLIBÉRATION N° 31/2011 : AMORTISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu dès 2011 d'amortir la nouvelle station d'épuration dont les travaux se sont achevés en 2010. M. Armand précise que les installations de ce type sont généralement amorties sur 60 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- - **décide** d'amortir la station sur 60 ans.